

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 JANVIER 2008

L'an deux mille huit, le vingt six janvier, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Maison de Pays, siège de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois, sous la présidence de Dominique DAVID-ASTIER, à la suite de la convocation adressée le 18 janvier 2008.

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 26

Absents excusés: 4 (Fernande Vergnoles, Jérôme Meunier,
Denis Beauvie, Eric Viero)

BAYAC

M. ARNOUIL Jean-Jacques

BEAUMONT DU PERIGORD

Mme DAVID-ASTIER Dominique
M. BESLIN Bernard
M. MARCHAL Michel
M. LAUBAL Bernard
M. LANDAT Francis

BOURNIQUEL

M.SELOSSE Jean-Marie
Mme ROUX Rose-Marie

LABOUQUERIE

Mme CABANE Michelle

MOLIERES

M. DANIEL José
M. BESSE Robert

MONSAC

M. CHASTENET Claude
Mme BOUCARD Françoise

MONTFERRAND DU PERIGORD

M. MEYRIGNAC Jean-Georges
Mme DELCEL Odile

NAUSSANNES

M. BONAL Pierre
M. LE GROS Christian

NOJALS ET CLOTTES

M. REDOULES Christian
M. MERCHADOU Alain

RAMPIEUX

M. GRIMAL Daniel

SAINT AVIT SENIEUR

M.DELAYRE Alain

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

M.HEYRAUD Jean-Pierre
Mme CLAVEL Annie

SAINTE SABINE BORN

M. CHASTANET Jacques
Mme CAMINADE Claudette
M. BECHEREL Patrick

Secrétaire de séance : Claudette CAMINADE

ORDRE DU JOUR

❖Ressources Humaines

- Transformation de 2 postes d'adjoints administratifs

❖Ressources financières

- Dossiers DGE 2008
- Subventions associations 2008
- Eclairage abords de la salle des Fêtes de Sainte Sabine Born
- Achat terrain Bernard Chaumond – Sainte Sabine Born
- Association Vallée du Dropt : cotisation
- Taxe de séjour

❖Conventions

- Convention relative à la restauration des écoliers de Beaumont du Périgord et des enfants du CLSH
- Convention CDDP

❖Questions diverses

- « Tous ensemble pour les gares de Gourdon et Souillac »

❖Décision

Le Président, Dominique DAVID-ASTIER, ouvre la séance à 9 h 30 en procédant à l'appel des membres présents, puis elle explique que pour des raisons matérielles l'approbation par l'assemblée du compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2007 est reportée au 23 février 2008.

Ressources humaines

❖ Transformation de deux postes d'adjoints administratifs

Madame le Président explique à l'assemblée que Jean-François Galiacy et Nathalie Linarès ont réussi l'examen professionnel qui leur permet d'accéder au grade d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Elle propose donc la transformation des postes qu'ils occupent actuellement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** la transformation des postes d'adjoints administratifs de 2^d classe occupés par l'agent d'accueil et l'assistante de direction en postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe.
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.
- **Précise** que la transformation des postes doit être effective au 1^{er} février 2008.

Votants : 26

Pour : 26

Ressources financières

❖ Dossiers DGE 2008

Madame le Président rappelle que l'année budgétaire s'étale du 1^{er} janvier au 31 décembre et qu'idéalement le budget de l'année en cours devrait être voté en décembre de l'année précédente. Beaucoup de Communes s'efforcent aujourd'hui de suivre ce calendrier. En

période de changement, en raison du renouvellement des Conseils, la règle doit être la même car un budget ne s'élabore pas en deux semaines et il est difficile pour une équipe qui arrive de valider un budget préparé par d'autres...La particularité d'une année d'élection n'est donc pas le décalage du calendrier budgétaire c'est **la prudence budgétaire**. En effet **il convient de reconduire les dépenses de fonctionnement et de s'abstenir d'engager de nouveaux investissements.**

De plus, Madame le Président souligne qu'en ce qui concerne la CCPB si l'on considère les nombreux investissements en cours, et surtout le poids de certains, il ne devrait pas y avoir de discussion sur le lancement de nouvelles opérations. D'autant qu'il faut bien mesurer la particularité de la CCPB avec son système des participations. Ce système a constitué et constitue encore aujourd'hui un atout incroyable, cependant ses jours sont comptés et il faut préparer très sérieusement et très rapidement le passage à une formule qui s'inscrira obligatoirement dans le cadre général. C'est-à-dire développer les prestations et d'autres possibilités...

Madame le Président suggère qu'en 2008 soit ralentie la course aux investissements qui empêche de s'interroger sur le fonctionnement de la CCPB, sur son évolution...Elle insiste sur la nécessité de prendre le temps d'une vraie réflexion dont résultera peut être une modification des statuts.

Madame le Président alerte les membres de l'assemblée sur la fragilité de la situation. Les gros investissements en cours (salle omnisports, ruelles de Beaumont, extension de l'école de Sainte Sabine Born) vont accroître le poids des emprunts alors que les recettes sont susceptibles de diminuer fortement avec la remise en question des participations.

Dans ce contexte délicat, Madame le Président propose que les demandes de financement au titre de la DGE soient très limitées afin de ne pas alourdir le budget 2008 qui sera voté lors du prochain Conseil, c'est-à-dire le 23 février 2008. Elle rappelle qu'une demande de financement au titre de la DGE correspond à un engagement réel qui doit se traduire budgétairement.

Madame la Présidente donne des éléments d'information sur la DGE qui représente 20 % à 30 % du montant des travaux hors taxe. Il n'y a pas de prise en compte des autres dépenses comme par exemple la maîtrise d'œuvre et l'autofinancement de la CCPB ne cesse de croître (30% à 70 %) d'autant qu'il y a un décalage important entre les estimations initiales et les factures finales. En effet, la plupart des opérations exigent des délais qui peuvent s'étaler sur un à deux ans pour obtenir le maximum de financements extérieurs et respecter le code des marchés publics qui impose des procédures plus ou moins longues...Désormais les financements obtenus au titre de la DGE doivent être consommés dans les deux ans qui suivent leur attribution (voir LOLF : loi organique relative aux lois de finances) ce qui oblige à présenter des dossiers très élaborés, à ne pas avoir de retard pour l'obtention des autres

subventions et dans la réalisation des opérations. L'exercice est difficile et celui qui part trop vite ou mal préparé n'arrive pas.

Madame le président clôt son exposé par une citation d'Antoine de Saint-Exupéry :

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible »

Une discussion s'engage entre les participants et aucun des 5 dossiers DGE pressentis ne fait l'objet d'un retrait.

Madame le Président demande alors aux membres du conseil de se prononcer sur l'ordre de présentation de ces dossiers.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **Fixe** l'ordre de présentation des dossiers DGE comme suit :

1 – Aménagement des cours des écoles de Bayac et de Saint Avit Senieur

2- Etudes préalables pour l'aménagement des bourgs de Naussannes et de Montferrand du Périgord

3- Aménagement du bourg de Rampieux

4- Aménagement du bourg de Saint-Avit-Senieur (1^{ère} tranche)

Votants : 25

Pour : 23

Contre : 1

Abstention : 1

Madame le Président demande ensuite aux membres du conseil de se prononcer sur l'inscription au budget 2008 des opérations retenues pour faire l'objet d'une demande de financement au titre de la DGE,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **Décide** d'inscrire deux opérations au budget primitif 2008 :

☞ l'Aménagement des cours des écoles de Bayac et de Saint Avit Senieur.

☞ les Etudes préalables pour l'aménagement des bourgs de Naussannes et de Montferrand du Périgord

- **Décide** de reporter l'inscription au budget supplémentaire ou au budget 2009, les deux opérations suivantes :

☞ l'Aménagement du bourg de Rampieux

☞ l'Aménagement du bourg de Saint-Avit-Senieur (1ère tranche)

Votants : 25

Pour : 23

Contre : 1

Abstention : 1

- Aménagement des cours d'écoles (Bayac et Saint Avit Senieur)

Madame le Président rappelle à l'assemblée que la CCPB regroupe 13 communes, 8 d'entre elles accueillent les enfants en maternelle et en primaire dans différents regroupements pédagogiques intercommunaux. Sur les 7 restaurants scolaires, 5 ont bénéficié d'une mise aux normes au cours de ces dernières années et les travaux du restaurant de Sainte Sabine Born vont débuter dans les prochains mois.

Ces opérations représentent de lourds investissements pour la CCPB, cependant, il est souhaitable de poursuivre les efforts pour offrir aux enfants du Pays Beaumontois, un environnement scolaire de qualité.

En effet, les cours d'école sont des lieux où les enfants évoluent, et le temps qu'ils y passent durant la journée est important, c'est pourquoi la sécurité doit y être assurée.

Ainsi, Madame le Président propose d'intervenir sur 2 sites :

- Saint Avit Senieur où le toit du préau de l'école nécessite une réfection.
- Bayac où la cour doit être aménagée.

Le coût total de l'opération s'élèverait à **61 626 € TTC**.

Madame le Président souligne la nécessité de faire appel à des financements extérieurs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'aménagement des cours des écoles de Bayac et Saint Avit Senieur.
- **Valide** le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	
Cour d'école Saint Avit Senieur	
Travaux Hors Taxes	19 000 €
Imprévus et actualisation (3%)	570 €
Maîtrise d'œuvre (10 %)	1 957 €
TOTAL HT	21 527 €
TVA 19,6%	4 219 €
Evaluation totale TTC	25 746 €

Cour d'école de Bayac	
Travaux Hors Taxes	30 000 €
TVA 19.6 %	5 880 €
Evaluation totale TTC	35 880 €

Total des deux opérations	
Total HT	51 527 €
TVA 19.6 %	10 099 €
Total TTC	61 626 €

Recettes	
Etat : DGE 2008 (30 % des travaux HT)	14 871 €
FCTVA	9 541 €
CCPB : Autofinancement	37 214 €
Total TTC	61 626 €

- **Autorise** le Président à solliciter les subventions correspondant au plan de financement auprès de l'Etat
- **Demande** au Président de rechercher d'autres participations financières afin de diminuer éventuellement la part d'autofinancement et l'autorise à formuler les demandes afférentes.

Votants : 26

Pour : 26

- Etudes préalables pour l'aménagement des bourgs de Naussannes et Montferrand du Périgord

Madame le Président explique à l'assemblée que les bourgs des Communes de Naussannes et de Montferrand du Périgord nécessitent des aménagements pour améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes. De plus, les travaux d'enfouissement de réseaux et d'assainissement (pour Montferrand) étant terminés, il apparaît opportun de procéder à l'embellissement des lieux qui sont de plus en plus appréciés des habitants et des touristes. Toutefois ces opérations ne sont aujourd'hui que de simples programmes et considérant leur importance et les exigences légitimes des financeurs éventuels, il est indispensable de se donner les moyens et le temps d'élaborer des études complètes. Ces deux études seront confiées à un urbaniste qui concevra un projet d'aménagement détaillé et chiffré pour chaque bourg en respectant les souhaits des Elus municipaux.

Le coût total de l'opération s'élève à **8 568 € TTC** (montant provisoire dans l'attente de la transmission d'une proposition d'honoraires).

Le président souligne la nécessité de faire appel à des financements extérieurs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation d'études préalables pour l'aménagement des bourgs de Naussannes et Montferrand du Périgord
- **Valide** le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	
Honoraires urbaniste HT (montant provisoire dans l'attente de la transmission d'un devis)	8 000 €
TVA 19,6%	1 568 €
Evaluation totale TTC	9 568 €
Recettes	
DGE 2008	3 000 €
CCPB : Autofinancement	6 568 €
Total TTC	9 568 €

- **Autorise** le Président à solliciter les subventions correspondant au plan de financement auprès de l'Etat

Votants : 26

Pour : 26

- Aménagement du bourg de Rampieux

Madame le Président expose à l'assemblée que pour améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes dans le bourg de Rampieux, des aménagements sont nécessaires.

Elle présente le projet qui consiste à créer une zone de ralentissement à l'entrée du bourg, face à la mairie en implantant des ilots au centre de la voie et en calibrant celle-ci jusqu'au centre bourg.

Les eaux pluviales seront canalisées et plusieurs zones de stationnement seront aménagées.

Le coût total de l'opération s'élèverait à **200 555 € TTC**

Le président souligne la nécessité de faire appel à des financements extérieurs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'aménagement du bourg de Rampieux.
- **Valide** le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	
Travaux Hors Taxes	128 170 €
Actualisation 10 %	12 817 €
Imprévus 5%	6 408 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre 10%	14 500 €
Bureau d'étude SPS 4 %	5 793 €
Evaluation Hors Taxes	167 688 €
TVA 19,6%	32 867 €
Evaluation totale TTC	200 555 €

Recettes	
Etat : DGE 25% du montant HT des travaux	36 848 €
Conseil Général (Aménagement de bourg)	41 922 €
FCTVA	31 050 €
CCPB : Autofinancement	90 735 €
Total TTC	200 555 €

- **Autorise** le Président à solliciter les subventions correspondant au plan de financement auprès de l'Etat
- **Demande** au Président de rechercher d'autres participations financières afin de diminuer éventuellement la part d'autofinancement et l'autorise à formuler les demandes afférentes.

Votants : 26

Pour : 26

- Aménagement du bourg de Saint-Avit-Senieur (1ère tranche)

Madame le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'ils avaient accepté en 2004, la réalisation d'une étude sur l'aménagement du bourg de Saint-Avit-Senieur. Cette étude a été confiée en 2005 à François Bonnin qui a remis l'estimation prévisionnelle des travaux en novembre 2006.

Cet aménagement peut être dissocié en trois tranches dont les montants ont été estimés à :

- Première tranche : 229 460 € HT
- Seconde tranche : 12 4 498 € HT
- Troisième tranche : 94 765 € HT
- **Total : 448 723 € HT / 536 672 € TTC**

Madame le Président explique qu'il faut appliquer à ces montants un taux d'actualisation de 10 % en raison de l'augmentation du coût des matériaux. En effet, en respectant les délais d'obtention des financements et le code des marchés publics les travaux ne pourront pas être réalisés avant 2009 soit un décalage de 3 ans entre l'estimation et la facturation !...

Saint Avit Senieur est un village dont la richesse du patrimoine constitue un atout certain pour l'ensemble du Pays Beaumontois. En effet, son église abbatiale, site classé par l'UNESCO et son presbytère sont très visités et il importe que ces lieux soient accessibles et mis en valeur par l'aménagement des abords. Le concepteur du projet, François Bonnin, a attaché beaucoup d'importance à l'embellissement du bourg sans négliger les attentes des habitants soucieux de circuler plus facilement et en toute sécurité, que ce soit avec ou sans véhicules.

Considérant le poids d'une telle opération, il apparaît raisonnable de la réaliser par étape et de commencer par la première tranche.

Le coût de l'opération s'élève donc à **348 669 € TTC**.

Le président souligne la nécessité de faire appel à des financements extérieurs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'aménagement du bourg de Saint Avit Senieur.
- **Valide** le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	
Travaux Hors Taxes	229 460 €
Actualisation (10%)	22 946 €
Imprévus (5%)	12 620 €
Maîtrise d'œuvre (10 %)	26 503 €
Total HT	291 529 €
TVA 19,6%	57 140 €
Evaluation totale TTC	348 669 €

Recettes	
DGE 2008 (25 % travaux HT)	66 256 €
Conseil Général : Aménagement de bourg	72 882 €
FCTVA	53 981 €
CCPB : Autofinancement	155 550 €
Total TTC	348 669 €

- **Autorise** le Président à solliciter les subventions correspondant au plan de financement auprès de l'Etat
- **Demande** au Président de rechercher d'autres participations financières afin de diminuer éventuellement la part d'autofinancement et l'autorise à formuler les demandes afférentes.

Votants : 26

Pour : 26

❖ **Subventions Associations 2008**

Madame le Président demande aux membres du conseil de se prononcer sur les propositions formulées par le Bureau communautaire et elle-même relatives à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2008.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2008 comme suit :

Associations	Subvention 2008 (CEL exclu)	Commentaire
CIRPC	350 €	Sous réserve transmission attestation d'assurance
Agence de développement touristique Réseau rural d'éducation	10 800 € 4 665 €	
Comice agricole	4 500 €	Avec prise en charge par la CCPB : - Photocopies - Mise sous pli - Affranchissement - Logistique (service technique)
Centre de formation du foot Office de tourisme	2 000 € 47 000 €	
Tennis	1 800 €	Rappel : 51 000 € pour l'éclairage et 1 000 € pour le démoussage des courts de tennis
Judo club	2 500 €	Achat de tapis en prévision de l'installation dans la salle omnisports
UNSS	700 €	Transports
Secours catholique	500 €	
Société musicale	3 000 €	
Basket Ball Naussannes	2 500 €	
Amicale des Sapeurs pompiers	5 000 €	Absence de rapport d'activité
Bibliothèque	2 400 €	
ACEB	800 €	
ANACR	120 €	Changement du drapeau
Y A K Danser	1 200 €	
APE du Collège de Beaumont	245 €	Journée des métiers du 3 février
Association DELTA	3 000 €	Subvention exceptionnelle. Rappel : + prestation de service janvier / février 2008 = 3 966 €
Associations d'anciens combattants autres que l'ANACR	120 € X 3 = 360 €	Absence de demande
Total	93 440 €	Rappel en 2007 : 84 245 + 67 700 (DELTA) = 151 945 €

Votants : 25

Pour : 25

Madame le Président explique qu'il est préférable pour certaines associations de proposer des prestations de service à la CCPB comme par exemple « Lignes et matières » ou « Au fil du temps ». Dans cette hypothèse les associations répondent à des commandes précises formulées par la CCPB et facturent leur service (en dessous de 4 000 € HT il n'y a pas de mise en concurrence).

Madame le Président profite de cette discussion sur les associations pour faire part de son souhait d'améliorer les conditions de fonctionnement de la Bibliothèque. Elle rappelle que la Commune de Beaumont du Périgord héberge cette structure alors que ce devrait être la responsabilité de la Communauté de Communes. Elle espère que la prochaine équipe qui arrivera en avril 2008, concevra et réalisera un beau projet pour une bibliothèque ou une

médiathèque digne du territoire. Toutefois Madame le Président explique que cela nécessitera au minimum trois ans de délai entre la décision et l'ouverture des lieux et dans cette attente elle demande un autre site pour abriter la bibliothèque. L'ensemble des Conseillers l'approuve et décide **l'inscription d'une enveloppe au budget prévisionnel 2008**, dans la section fonctionnement, pour permettre la location d'un espace nécessaire à l'installation de la bibliothèque. De plus, il est convenu de constituer un petit groupe de travail pour mettre en place cette action avec l'assistance de la Secrétaire Générale. Plusieurs membres de l'assemblée manifestent leur intérêt pour ce dossier et pourrait donc participer au groupe de travail : Michel Marchal, Odile Delcel, Jean-Marie Selosse...

❖ **Eclairage abords salle des Fêtes de Sainte Sabine Born**

Madame le Président rappelle que l'éclairage des abords de la salle des Fêtes de Sainte Sabine Born n'est pas inclus dans le marché de travaux et qu'il a été convenu de s'adresser au Syndicat départemental d'énergies pour cette opération. Il a transmis un devis le 17 janvier qui correspond à **16 416 € TTC**. Il propose un pré financement de l'opération qui pourrait donc être réalisée rapidement mais qui engagera la CCPB pour 10 ans.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition d'un montant de **16 416 € TTC**, formulée par le Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne, relative à l'éclairage des abords de la salle des Fêtes de Sainte Sabine Born.
- **Donne mandat** au SDE de faire réaliser pour le compte de la Communauté de Communes du Pays beaumontois les travaux exposés dans le dossier qu'il lui a transmis
- **Accepte** que les travaux neufs d'éclairage public réalisés soient préfinancés sur 10 ans par le SDE
- **S'engage** à régler annuellement au SDE pendant 10 ans, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et de l'échéancier qui lui sera associé, la somme prévisionnelle représentant le 1/10^{ème} de cet investissement.
- **S'engage** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le SDE et de la déduction éventuelle du produit du FCTVA, dans la mesure de l'éligibilité des travaux

- **S'engage** à régler en même temps et en sus du paiement de la première échéance, le montant des charges de gestion, d'étude et de suivi de l'opération, supportées par le SDE et fixées à 10 % du coût HT des travaux et fournitures.
- **S'engage** à créer chaque année, les ressources nécessaires au paiement et à régler ponctuellement les sommes avancées à la date indiquée dans l'échéancier. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la CCPB.
- **Accepte** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE et autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Votants : 26

Pour : 26

❖ **Achat terrain Bernard Chaumont / Sainte Sabine Born**

Madame le Président explique qu'il importe d'acquérir une parcelle appartenant à Bernard Chaumont, située dans le périmètre du parking de la salle des Fêtes de Sainte Sabine Born. Cette parcelle correspond à une bande de terrain longeant la clôture de Bernard Chaumont.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'achat de la parcelle appartenant à Bernard Chaumont, située aux abords de la salle des Fêtes de Sainte Sabine Born, au prix de 3.50 € HT le m2.
- **Précise** que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la CCPB.
- **Donne** tout pouvoir à Madame le Président pour procéder à cet achat

Votants : 26

Pour : 26

❖ **Association Vallée du Dropt : Cotisation**

Madame le Président explique que chaque année la Communauté de Communes adhère à l'association mixte Vallée du Dropt / Vallée des Bastides et elle rappelle qu'à ce titre la CCPB a versé en 2007 une cotisation de 1 154,10 € (0,30 € / habitant X 3 847 habitants).

Dans le cadre de la préparation du budget 2008, Madame le Président interroge les membres du Conseil sur la prochaine adhésion.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'attendre la discussion sur l'éventuel budget supplémentaire 2008 pour se prononcer sur l'adhésion 2008 à l'association mixte Vallée du Dropt / Vallée des Bastides.

Votants : 26

Pour : 26

❖ **Taxe de séjour**

Madame le Président explique qu'un hébergeur n'a pas souhaité faire payer la taxe de séjour à une famille qui avait subi un gros désagrément : un sinistre consécutif à la foudre. Il a été rappelé à cet hébergeur les règles qui s'appliquent en matière de perception de taxe de séjour et qui sont énoncées dans le Code Général des Collectivités Territoriales :

Le logeur a l'obligation de percevoir la taxe de séjour. Le non respect de cette obligation constitue une contravention de seconde classe (article R.2333-58 du CGCT).

De plus, il a été expliqué à cet hébergeur que l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois avait été votée par le Conseil Communautaire le 23 février 2002 et que seul cet organe décisionnel de la CCPB était compétent pour toute modification affectant la taxe de séjour.

Cet hébergeur a donc exigé que le Conseil communautaire se prononce sur cette affaire et l'exonère du paiement de la taxe de séjour.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Refuse** d'exonérer Michel Carriere du paiement de sa taxe de séjour

Votants : 26

Pour : 26

Conventions

❖ **Convention relative à la restauration des écoliers de Beaumont du Périgord et des enfants du CLSH**

Madame le Président rappelle que le 20 mai 2006 le Conseil l'a autorisée à signer une convention avec le Collège relative à la restauration des élèves des écoles de Beaumont d'une durée de 2 ans à compter du 16 juillet 2006 jusqu'au 15 juillet 2008. Cette convention prévoit notamment la mise à disposition du collège de deux agents à temps plein ce qui représente un coût conséquent. De plus, le coût des repas est actualisé chaque année, depuis le 1^{er} janvier 2008 il est de 2, 25 € par enfant (le tarif CCPB pour les familles est de 2,50 €).

Madame le Président explique que l'organisation des activités extra scolaires notamment les mercredis et durant les vacances scolaires nécessite de signer une nouvelle convention avec le Collège. Cette convention permettra d'assurer la restauration des enfants durant la période scolaire et la mise à disposition des locaux (salle de restaurant et cuisine) pendant les vacances. Le prix des repas reste fixé à 2,25 € par enfant et la mise à disposition des locaux correspond à une contribution forfaitaire annuelle de 100 € auquel s'ajoute une somme de 66,66 € pour les produits de lavage et de rinçage de la laverie.

Madame le Président informe l'assemblée qu'un marché de fournitures de denrées alimentaires est en cours pour la fabrication et la livraison des repas durant les vacances scolaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** le prix de **2, 25 € par repas** fixé par le collège pour les enfants des écoles de Beaumont du Périgord et pour ceux qui sont inscrits dans le cadre des activités extra scolaires.
- **Autorise** Madame le Président à signer la convention avec le collège pour bénéficier de la mise à disposition de la salle de restaurant et de la cuisine de cet établissement durant les vacances scolaires pour un prix forfaitaire de 100 € du 25 février 2008 au 31 août 2008 auquel s'ajoute la somme de 66,66 € pour les produits de lavage et de rinçage.

Votants : 26

Pour : 26

❖ **Convention Centre Départemental de Documentation Pédagogique**

Madame le Président rappelle que le centre départemental de documentation pédagogique est l'outil documentaire de l'école, il fournit aux enseignants du département de nombreux services. Il demande le paiement d'une adhésion pour **l'année 2007 / 2008** calculée en fonction du nombre de classes sur le territoire. Ainsi la CCPB devrait payer 90 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

◆ **autorise** le Président à signer la convention relative aux prestations du centre départemental de documentation pédagogique de la Dordogne qui prévoit le versement d'une contribution forfaitaire de 90 € pour l'année 2007 / 2008.

Votants : 26

Pour : 26

Questions diverses

❖ « **Tous ensemble pour les gares de Gourdon et Souillac** »

Madame le Président informe que 15 arrêts de trains Grandes lignes ont été supprimés pour les gares de Gourdon et Souillac. Les Elus de ces Communes demandent aux autres collectivités territoriales ou EPCI de soutenir leurs revendications visant au rétablissement des arrêts supprimés.

« Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Demande** à la SNCF de surseoir à ce projet de réorganisation qui va à l'encontre d'une amélioration de la qualité des services proposés aux usagers. Ces mesures néfastes mettraient en péril la vie dans nos zones rurales. Nous estimons que les Français, quel que soit leur lieu d'habitation, ont droit à des moyens de transports modernes, rapides et sûrs.
- **Souhaite** que la SNCF prenne en compte les attentes des populations locales et de leurs élus en faveur de la qualité et de l'efficacité des services publics, privilégiant la proximité et l'égalité d'accès et de traitement des personnes. »

Votants : 24

Pour : 24

Décision du Président

❖ - **Décision 2007-22** relative à la maîtrise d'œuvre voirie 2008 : marché déclaré sans suite.

Madame le Président rappelle qu'une consultation a eu lieu du 14 novembre 2007 au 5 décembre 2007 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, relatif à la maîtrise d'œuvre voirie 2008. Trois offres ont été transmises au service marché public de la CCPB, toutefois dans le même temps il a été annoncé que la DDE pourrait renouveler en 2008 l'assistance apportée en 2007. C'est-à-dire assurer cette mission de maîtrise d'œuvre pour un coût inférieur à 4 000 € HT et en la confiant à Thierry Deguilhem dont la connaissance du terrain est appréciée de tous. Le marché a donc été déclaré sans suite et Thierry Deguilhem a préparé et animé la commission voirie qui s'est déroulée le 18 janvier et il prépare actuellement, avec Christine Cordeau, le marché de travaux qui devrait être lancé en avril. Cependant Madame le Président explique qu'elle a reçu le 24 janvier, un courrier du Directeur départemental de l'Équipement (daté du 18 janvier) qui informe qu'il ne pourra pas prolonger le dispositif mis en place en 2007 pour l'année 2008. Toutefois il précise : « Le renouvellement des mandats municipaux intervenant au mois de mars, il me paraît néanmoins possible de prolonger cette mission de manière allégée tant que les nouvelles équipes ne sont pas constituées, c'est-à-dire au plus tard jusqu'à l'été 2008, pour vous permettre de mener à bien les dossiers en cours ». De grosses incertitudes pèsent donc sur le suivi du marché voirie et des autres chantiers voirie...

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président clôt la séance à 12 h 21 et remercie les membres du Conseil pour leur participation.